



GARANTIE LIMITÉE SUR LES ROCHES D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ADMISSIBILITÉ

Universal Forest Products, Inc. (le « Garant ») garantit que ses roches d'aménagement paysager Deckorators® (le « Produit ») sont exemptes de défauts de matériaux et de fabrication. La présente Garantie est valable pour les roches d'aménagement paysager Deckorators utilisées dans des applications standard et s'applique uniquement au client initial du Produit. Cette Garantie ne peut être transférée ni affectée aux prochains propriétaires de la propriété ou du Produit.

GARANTIE LIMITÉE DE CINQ ANS

L'obligation de garantie du Garant pour le Produit n'est valable que pour l'application et l'utilisation standard auxquelles le Produit est destiné. Lorsqu'il est installé conformément aux instructions d'UFP et dans des conditions normales d'utilisation, le Produit conservera uniformément sa couleur et ne s'écaillera pas, ne pourrira pas, ne cloquera pas, ne se déformera pas, ne se corrodera pas et ne sera pas rongé par les insectes.

Le Garant, à sa seule et unique discréction, réparera ou remplacera tout Produit utilisé dans une application standard là où le Produit présente des défauts ou des dégradations de matériaux ou de fabrication dans les cinq (5) ans suivant la date d'achat.

Cette Garantie ne couvre pas les coûts d'installation, retrait ou réinstallation. La seule obligation du Garant se limite au remplacement du Produit et le Garant n'aura aucune autre responsabilité ou obligation sauf ce qui est indiqué expressément dans ce document. Si une réclamation est faite au titre de la présente Garantie pour un produit qui n'est plus disponible, le Garant se réserve le droit de le remplacer par un produit similaire de qualité et de valeur équivalentes, à sa discréction.

LIMITES DE LA GARANTIE

La Garantie ne s'applique pas aux produits qui :

- Ont été endommagés par des abus physiques, des catastrophes naturelles, des actes de guerre, une exposition aux pluies acides ou à d'autres facteurs chimiques ou biologiques
- N'ont pas été installés ou entretenus conformément aux instructions d'installation et d'entretien du garant
- Ont été mal utilisés ou placés dans des conditions d'utilisation résidentielles anormales
- Ont été utilisés, modifiés ou traités d'une manière autre que celle prévue par le Garant
- Ont été soumis à des conditions climatiques normales et prévisibles
- Ont été soumis à un tassement ou à toute défaillance de la structure ou du sol sur lequel le Produit est installé

Ne pas suivre ces instructions, restrictions ou avertissements fournis avec le Produit annulera la garantie qui n'aura plus d'effet. Le Garant se réserve le droit de faire enquête sur toute réclamation et d'inspecter le produit pour lequel on présente une réclamation. Toute construction ou utilisation de ce produit doit être conforme aux codes locaux de construction et/ou de zonage. Le Client assume tous les risques et responsabilités associés à l'installation ou à l'utilisation de ce produit.

Certains états ne permettent pas de limitation quant à la durée d'une garantie implicite et/ou d'exclusion de dommages indirects ou consécutifs, donc il se peut que de telles limitations ne s'appliquent pas dans votre cas. La présente Garantie vous donne des droits juridiques précis, et vous pourriez aussi avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

LE GARANT NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PROPRIÉTÉ DE CE PRODUIT.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour faire valoir la présente Garantie et obtenir le remplacement du produit, le propriétaire initial doit, dans les 90 jours suivant la notification effective ou présumée du dommage couvert par la présente Garantie, procéder comme suit :

- (1) Rédiger une lettre contenant les renseignements suivants :
 - (a) Une liste du nombre et de la taille de chaque pièce faisant l'objet de la réclamation
 - (b) La Preuve d'achat du produit, telle qu'elle figure sur la facture originale
 - (c) La Preuve de garantie, telle qu'elle figure sur l'étiquette originale du produit, ou une copie de la marque apposée sur le produit
- (2) Envoyer les renseignements ci-dessus à l'adresse suivante :
Universal Forest Products, Inc.
À l'att. : Legal Department
2801 East Beltline NE
Grand Rapids, MI 49525